

# Organisation des écoles dans le RPI St Brisson sur Loire – St Martin sur Ocre pour la période post confinement.

Madame, Monsieur,

Ce document a pour objectif de définir les conditions de fonctionnement afin de garantir la sécurité de tous. Il est élaboré à partir du Protocole Sanitaire de l'Education Nationale. La réussite de notre dispositif est liée aux respects des règles du protocole par l'ensemble des parties prenantes : enseignants, personnels municipaux, parents et élèves.

Le protocole de notre RPI repose sur quatre principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique et l'application des gestes barrières
- La gestion des déplacements des élèves au sein de l'école
- L'information et la communication entre toutes les parties prenantes
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels par la municipalité,

Le respect des gestes barrières fera l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge des enfants. La sensibilisation des parents sera aussi prépondérante dans la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel et s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents devront prendre la température de leur enfant avant le départ de l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (+37.8°C) l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

## **1) Les conditions d'ouverture des écoles**

Les classes seront séparées en 2 groupes d'une dizaine d'enfants maximum en alternance à l'école sur 2 jours / 2 jours. Cela pourra être moins en fonction de la taille des classes. La répartition par groupe vous sera communiquée dès que possible.

Le dispositif « école à la maison » sera maintenu pour tous les enfants.

Dans la mesure du possible, nous essaierons de mettre les fratries les mêmes jours.

Les lundis et mardis : groupe 1

Les jeudis et vendredis : groupe 2.

Cependant l'effectif précis des groupes et la répartition des élèves pourra fluctuer en fonction de la rentrée différée pour certains enfants compte tenu de la situation professionnelle de leurs parents.

Les enfants de personnels prioritaires tels que soignants, enseignants et des professions liées à la gestion de la crise sanitaire.... pourront être accueillis en continu dans les écoles.

► **Le lundi 11 mai** : L'équipe enseignante organisera la prérentrée, sans accueil d'élèves, à l'exception des enfants des personnels soignants et des professions liées à la gestion de la crise sanitaire.

► **A partir du JEUDI 14 MAI** : reprise des GS, CE2, CM1 et CM2 : groupe 2

► **A partir du LUNDI 18 MAI** : Lundi/ mardi : groupe 1 des GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2  
Attention pas d'école le jeudi et vendredi de cette semaine car pont de l'Ascension.

► **A partir du LUNDI 25 MAI** : Toutes les classes de la PS au CM2

- Lundi/mardi : groupe 1
- Jeudi/vendredi : groupe 2

Dans la mesure du possible, il est demandé aux familles qui le peuvent de garder l'après-midi les enfants de PS pour la sieste. Les enfants présents devront avoir, chaque jour, leurs affaires personnelles : oreillers, couverture et change dans un sac à leur nom.

**Le jour de la rentrée des différents niveaux** : Dès le début de la matinée, les élèves bénéficieront d'une séance d'information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Parmi les mesures les plus importantes, il faut souligner le nouvel aménagement des classes avec une distance d'au moins 1 mètre entre chaque élève, l'utilisation du matériel, la circulation, le lavage des mains de manière très régulière tout au long de la journée.

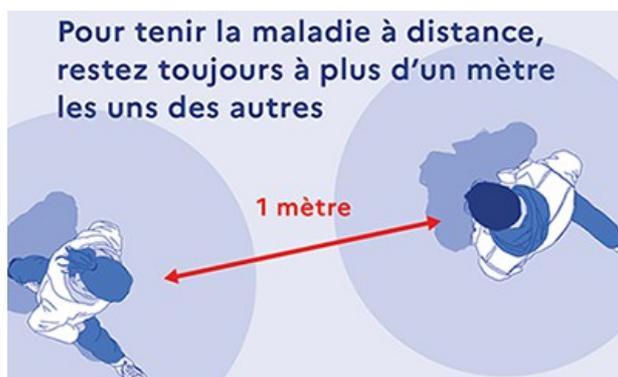
➤ **Avant l'arrivée à l'école.**

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école (**la température doit être inférieure à 37,8°C**). En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

Le respect des gestes barrières : les parents sont invités à sensibiliser leurs enfants à ce sujet et à leur fournir des mouchoirs en papier jetables.



La **distanciation d'1 mètre** lors des déplacements, de l'accueil et dans les espaces



Nous remercions également les parents de veiller à ce que la trousse d'école soit complète (stylo bleu, crayon de papier, gomme, bâton de colle etc ...). Chaque enfant aura uniquement son matériel.

➤ **L'accueil des élèves.**

**Pour permettre une circulation fluide devant l'école et une arrivée sereine en mettant en œuvre les gestes barrières et la distanciation d'un mètre. Une organisation précise est à respecter. Les parents auront l'interdiction de rentrer dans l'école aussi bien à l'entrée qu'à la sortie des élèves (les enfants vous seront remis individuellement).**

Les entrées et sorties des élèves s'effectueront aux heures suivantes :

- Horaires inchangés à L'école de Saint Martin/Ocre. Mais il y aura 2 entrées, une pour les élémentaires à la grille habituelle et une autre pour les maternelles côté cour des maternelles.

- Horaires changés sur la pause méridienne à St Brisson : afin d'éviter que les enfants ne se croisent pour aller à la cantine.

MATERNELLE GS :

8 H 45 – 11 H 45

13 H 15 – 16 H 15

ELEMENTAIRES CP – CE1 – CE2 :

8 H 45 – 12 H 15

13 H 45 - 16 H 15

L'arrivée aux abords de l'école se déroulera de la façon suivante : un marquage au sol avec des fléchages pour le sens de circulation et des marquages pour la distanciation.

Un adulte vous accueillera à chaque entrée et prendra la température de votre enfant. Celle-ci sera consignée dans un cahier. Bien évidemment si celui-ci présente de la fièvre, il ne pourra pas intégrer l'école.

Les enfants de maternelles seront accompagnés par un adulte pour les amener dans leur classe.

**Il est très important de respecter les horaires indiqués et les jours de présence de votre enfant. Les groupes ont été constitués pour garantir une bonne mise en œuvre dans le respect strict du protocole sanitaire national. Bien évidemment tout cela prendra plus de temps qu'habituellement et il faudra être patient !**

- Le transport collectif ( voir dans le protocole du SIS) : il serait souhaitable que vous fournissiez un masque pour ce temps de trajet à votre enfant.

**2) Les règles sanitaires dans les écoles :**

Elles seront la priorité avant tout acte d'enseignement. Nous vous en présentons les principes :

- **Lavage des mains** : se laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains sera réalisé, à minima :

- A l'arrivée des enfants dans leur classe ou avant d'intégrer celle-ci
- Avant et après les récréations ;
- Avant et après le repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.

- **Les déplacements au sein de l'école.** Les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Les élèves ne devront pas se croiser et suivront un parcours de circulation. Les enseignants veilleront au respect des distanciations sociales et des gestes barrières. Lors des déplacements, le groupe classe (maximum 12 élèves) sera guidé par l'enseignant.
- **Durant le temps de classe :**
  - Respect des distanciations sociales : (Chaque enfant aura une place attribuée pour la journée et ne devra pas en changer. Il sera placé seul par table en quinconce. Les déplacements seront limités afin de respecter les règles de distanciation)
  - Respect des gestes barrières
  - Portes de classe ouvertes pour éviter les points de contact
  - Ouverture régulièrement des fenêtres pour ventiler
  - Ne pas se prêter de matériel scolaire (chacun doit apporter ses propres affaires excepté en maternelle où les MS et GS ont déjà leur matériel pour les petits nous prêterons pour la journée et désinfecterons après utilisation).
- **La désinfection des locaux et du matériel :** Elle sera assurée par le personnel municipal en respectant le protocole sanitaire et les préconisations de l'ARS (voir celui du SIS).
- **En cas de symptômes chez un élève,** la procédure applicable sera la suivante :
  - Isolement de l'élève dans une pièce dédiée avec port d'un masque
  - Surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
  - Respect impératif des mesures barrières.
  - Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
  - Rappel par les responsables de l'école pour s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de l'enfant dans un centre prévu à cet effet.

### **3) Les conditions de fonctionnement au sein des écoles :**

- **Les récréations** seront organisées par groupes de classes en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et de gestes barrières. Elles se dérouleront sous la surveillance de l'enseignant. Les structures et vélos seront interdits. Il n'y aura pas de jeux de contact ou avec objet.
- **La cantine.** Les repas se dérouleront en respectant le protocole sanitaire (Voir le document du SIS)

L'accueil de votre enfant est soumis à votre adhésion pleine et entière à cette nouvelle organisation. La réussite de ce retour des élèves dans les écoles dépend de l'engagement de chacun et s'appuie sur les valeurs de respect et de solidarité qui nous sont chères. Avec toute notre confiance, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les parents d'élèves, nos sincères salutations.

L'équipe enseignante

**COUPON A REMETTRE LE JOUR DE LA RENTREE DE VOTRE ENFANT**

Je soussigné (e) .....

parent de l'élève .....

dans la classe de ..... confirme avoir lu et pris connaissance du protocole  
sanitaire

des écoles du RPI ST Martin- St Brisson et m'engage à le respecter.

Date et signature des parents :

